Le meurtrier de Mélanie mis en examen pour « tentative de meurtre » !!!!!

écrit par Christine Tasin | 12 juin 2025

J’avoue, je n’ai pas fait d’études de droit, mais mon bon sens, mes lectures, ma formation de prof de lettres me permettait jusqu’à présent de comprendre que « tentative de meurtre » signifiait que l’auteur des faits avait essayé de tuer mais n’y était pas parvenu.

Or, la pauvre Melanie est hélas bien morte, il n’y a aucun doute là-dessus. Et elle est décédée dans les heures qui ont suivi les coups de couteau et notamment le dernier, mortel, dans le dos. Le dernier de 7… Il y

avait bien volonté de tuer, il y avait bien acharnement.

Or, selon TF1info

> La garde à vue du jeune homme se poursuit ce mercredi des chefs de "tentative de meurtre aggravée sur personne chargée de mission de service publique et sur personne dépositaire de l'autorité publique". L'adolescent risque, pour ces faits, une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

Même wikipedia semble penser comme moi.

En France, la tentative de meurtre est le fait inachevé par l'auteur du crime, de tuer une personne bien que ce dernier ait tout fait pour y parvenir ; il y a là tentative de meurtre[pas clair]. Au terme de l'article 121-5 du Code pénal français, la définition de la tentative est la suivante « La tentative est constituée dès lors que manifestée par un commencement d'exécution, elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur ». Cela suppose que dans le processus criminel ; l'iter criminis[3] : Wikpedia

Vous allez me dire que tout ça c'est de l'enculage de mouche par rapport à l'horrible réalité, Mélanie est morte, assassinée de 7 coups de couteau, et d'un coup mortel porté dans le dos. L'assassin était parti de chez lui après avoir choisi le couteau le plus long… La pauvre Mélanie n'avait aucune chance. Les juges diront qu'elle n'était pas visée, qu'elle a été la mauvaise personne au mauvais endroit, puisque l'assassin était parti de chez lui avec l'idée de tuer « une »

surveillante au choix… Quelle consolation ! Elle n'avait rien fait, elle n'était responsable de rien. La faute à pas-de-chance… Ben voyons !

On voit très bien ce qui est en train de se préparer… le développement du cas psychiatrique, innocent au fond…

Nogent-sur-Oise est en deuil. Ce mardi 10 juin, la surveillante d'un collège de la commune a été mortellement poignardée par un adolescent de 14 ans. Si, pour l'heure, les enquêteurs n'ont pas encore réussi à déterminer les motivations du jeune homme, pour la meilleure amie du suspect, son acte « *n'était pas forcément vraiment volontaire* ». Au micro de *RTL*, cette dernière a confié que son ami « *sentait qu'il avait plusieurs personnalités, qu'il n'était pas tout seul* ».

Valeurs actuelles

Jusqu'à présent ce motif était plutôt utilisé pour les islamos… Les petits Blancs, eux, étaient plutôt condamnés à de très lourdes peines faisant jurisprenduce pour s'être simplement défendus en état de légitime défense.

S'agit-il justement de mettre l'assassinat de Melanie dans la case des horreurs commises par des « déséquilibrés », histoire de mettre sur le même plan les nôtres et les autres ?

S'agit-il d'une argutie juridique permettant d'alléger la condamnation car la pauvre Mélanie n'est pas morte immédiatement mais quelques minutes ou heures après les coups de couteau ? Vous savez, la fameuse phrase « *ayant donné la mort sans intention de la donner* » ?

En tout cas, dans un autre pays, dans un autre temps, le Quentin serait pendu, emprisonné à vie ou condamné aux galères, au moins il aurait servi à quelque chose...

Parce que, franchement, vous imaginez croiser la route de l'assassin qui, avec l'excuse de la minorité ne fera pas beaucoup de prison et sans doute peu d'hôpital psychiatrique ?

Un adolescent « en perte de repères »

Né en août 2010, le collégien est scolarisé en classe de troisième. Il est décrit comme « sociable et bonne élève », étant référent harcèlement depuis plusieurs années. « Aucun membre de sa famille, ni lui-même ne présente d'antécédent judiciaire », a précisé le procureur de Chaumont. L'enquête a établi que le collégien avait fait l'objet de deux mesures disciplinaires en novembre et décembre 2024 : une pour avoir porté des coups de poings à un autre camarade de classe et une autre pour avoir frappé un élève de 6e. « Pour ces faits, des sanctions disciplinaires ont été apportées […] une exclusion des cours pendant une journée avec présence dans l'établissement pour le premier et exclusion complète d'une journée pour le second », a indiqué le procureur. « Depuis, aucun autre incident n'était intervenu dans l'établissement ».

En garde à vue, l'adolescent s'est « montré détaché » et n'a manifesté « aucun signe montrant un possible trouble mental », a encore assuré Denis Devallois. Le jeune homme a reconnu être l'auteur du passage à l'acte « mais ne l'explique pas véritablement », a-t-il dit. Lors de son audition, il aurait fait part « d'une certaine fascination pour la violence et la mort » ainsi que « pour les personnages les plus sombres des films et des séries télévisées ».

Il est « adepte de jeux vidéos violents sans pour autant être 'addict' à ces jeux selon ses propres termes et ceux de ses parents. Il utilise peu les réseaux sociaux », a encore détaillé le procureur qui estime que le collégien « apparaît en perte de repères quant à la valeur de la vie humaine à laquelle il ne semble pas attacher une importante particulière »

TF1info

Ce type est d'ores et déjà irrécupérable, quoi qu'en

disent les gauchos et autres droidelhommistes de pacotille. Et s'il était le seul, en France…

Certes, on dira que c'est la faute aux films violents où la mort est distribuée comme des petits pains, ce qui amènerait certains à considérer la mort comme un épisode d'une fiction… Voire ! Pourquoi n'est-ce pas le cas de l'immense majorité de nos jeunes qui savent très bien, eux, que la mort n'est pas un jeu ? **Quentin est un animal au sang froid, sans affects, sans émotions… peut-être le produit d'une époque où tout se vaut,** où l'on rend hommage à l'Assemblée Nationale à des délinquants notoires, où un Président de la République crache sur la mort des nôtres pour ne s'intéresser qu'à la gigantesque arnaque du prétendu réchauffement climatique, où les autres passent avant les nôtres, où l'école n'est plus un sanctuaire mais un lieu d'illettrisme et de violence, et de passe-droits où le harceleur est davantage suivi et aidé que le harcelé poussé à changer d'établissement voire au suicide….

Il y a quelque chose de pourri au royaume de France. Je suis persuadée que l'Occident dégénéré offre en Holocauste à ses prochains maîtres un monde où les tarés, les sans sensibilité, sans altruisme sont légion. Je mettrais ma main au feu : pas de ce genre d'horreur dans la Russie de Poutine… Conclusion, votre honneur ?